

**ARRÊTÉ PERMANENT ARR2025_09
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-3,

Vu l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la délibération du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2020 portant nomination des élus à la Commission communale d'accessibilité,

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L 1112-1 du code des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

ARTICLE 2 : Les représentants de la commune sont :

- Patrick DACNENBERGHEN,
- Ergin MEMISOGLU,
- Dominique MESLET,
- Rabah DRISSI.

ARTICLE 3 : Par décision du Maire, sont nommés membres de la Commission communale pour l'accessibilité les personnes suivantes, représentant les usagers :

- Florian DALL'ACQUA,
- Laetitia BILQUEZ-FAUQUET,
- Carole LECLERC,
- Micheline BREMENT.

ARTICLE 4 : Le secrétariat de la Commission sera assuré par les services municipaux de la commune de Meulan-en-Yvelines.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ampliation sera adressée à l'ensemble des membres concernés ainsi qu'à la Sous-préfecture, pour contrôle de légalité.
Cet arrêté est affiché sur les lieux et transcrit sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le 04/09/25

Le Maire,

Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU